

**Session 2016**

**BACCALAURÉAT PROFESSIONNEL  
SECTEUR PRODUCTION**

**Épreuve d'ÉCONOMIE-GESTION**

**Durée : 2 heures**

**Coefficient : 1**

**ÉPREUVE DU VENDREDI 17 JUIN 2016**

**Les réponses sont à noter sur votre copie.  
N'oubliez pas de joindre les documents !**

**L'utilisation de la calculatrice n'est pas autorisée.**

Ce sujet comporte 9 pages numérotées de 1/9 à 9/9.

Assurez-vous que cet exemplaire est complet.  
S'il est incomplet, demandez un autre exemplaire au chef de salle.

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL Secteur production</b>	Session 2016	Code 1606 – ECOGEST	<b>SUJET</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 1/9

# Sujet

## Composition du sujet :

Parties	Intitulés	Pages
1	Série de questions	3
2	<p style="text-align: center;"><b>Trois sujets au choix</b></p> <p><b>Sujet A</b> : Quelles sont les différentes possibilités qui s'offrent à vous pour poursuivre votre formation ?</p> <p><b>Sujet B</b> : Quels sont les différents cas de rupture d'un contrat de travail ?</p> <p><b>Sujet C</b> : Comment contribuer au respect de l'environnement dans l'entreprise ?</p>	4 à 5
<b>Dossier documentaire</b>	7 annexes	6 à 9

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> Secteur production	Session 2016	Code 1606 – ECOGEST	<b>SUJET</b>
Economie-gestion	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 2/9

## **PARTIE 1 : Série de questions à partir d'un dossier documentaire (sur 12 points)**

En vous appuyant sur vos **connaissances** ainsi que sur les **annexes fournies**, répondre aux questions suivantes sur votre copie :

### **1. La conclusion du contrat de travail**

#### ***Prendre connaissance de l'annexe 1.***

- 1.1 – Qualifier le document et indiquer les noms de l'employeur et du salarié.
- 1.2 – Citer trois points abordés dans ce contrat.
- 1.3 – Indiquer deux obligations de l'employeur.
- 1.4 – Citer deux obligations du salarié.
- 1.5 – Identifier la nature de ce contrat de travail et préciser sa signification.
- 1.6 – Indiquer la durée légale hebdomadaire du travail en France pour un temps plein.
- 1.7 – Donner la formule de calcul du salaire horaire de M TECHER. Justifier votre réponse.
- 1.8 – Citer 2 autres éléments du salaire brut.
- 1.9 – Expliciter l'intérêt d'une période d'essai pour l'employeur et pour le salarié.
- 1.10 – Expliquer ce qu'est le SMIC, donner la signification de ce sigle.

### **2. La politique commerciale - Les coûts, le prix de vente et la croissance**

#### ***Prendre connaissance des annexes 2 et 3.***

- 2.1 – Citer le nouveau produit proposé par l'entreprise BLEUWORK.
- 2.2 – Repérer le type de clientèle auquel ce produit va s'adresser.
- 2.3 – Repérer le terme économique qui désigne le lieu de rencontre entre l'offre et la demande d'un produit ou d'un service.
- 2.4 – Retrouver les éléments du coût d'achat des vêtements.
- 2.5 – Retrouver les éléments du coût de revient des vêtements.
- 2.6 – Définir la notion de chiffres d'affaire pour les entreprises.
- 2.7 – Identifier le terme courant utilisé pour désigner un résultat positif dans une entreprise.
- 2.8 – Citer 2 éléments que l'entreprise doit prendre en compte pour fixer le prix de vente d'un produit.
- 2.9 – Caractériser le type de croissance réalisé par l'entreprise BLEUWORK si elle décide de fusionner avec la SARL TISSUPLUS afin d'améliorer ses résultats.

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> <b>Secteur production</b>	Session 2016	Code <b>1606 – ECOGEST</b>	<b>SUJET</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 3/9

## **PARTIE 2 : Sujet au choix du candidat (sur 8 points)**

### **Indiquer sur votre copie le sujet que vous avez choisi (A, B ou C)**

Dans un développement structuré, vous traiterez le sujet choisi à partir de vos connaissances et en vous référant à la spécialité du baccalauréat professionnel que vous présentez.

### **SUJET A : Quelles sont les différentes possibilités qui s'offrent à vous pour poursuivre votre formation ?**

Vous allez bientôt obtenir votre baccalauréat professionnel et vous avez décidé de poursuivre votre formation.

Après avoir pris connaissance des annexes 4 et 5, **vous expliquerez, dans un développement structuré, les différentes possibilités qui s'offrent à vous pour poursuivre votre formation.**

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisation dans lesquelles vous pourriez travailler.

À titre indicatif, dans le développement vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

- les niveaux de formation,
- les diplômes et titres professionnels,
- les voies d'accès et de formation,
- l'apprentissage,
- la formation tout au long de la vie,
- la validation des acquis de l'expérience (VAE).

***Tout autre thème pertinent sera valorisé !***

**En conclusion**, vous présenterez, brièvement, votre projet professionnel et les démarches que vous allez effectuer après l'obtention de votre baccalauréat.

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> Secteur production	Session 2016	Code 1606 – ECOGEST	<b>SUJET</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 4/9

## **SUJET B : Quels sont les différents cas de rupture d'un contrat de travail ?**

**Après avoir pris connaissance de l'annexe 6, vous expliquerez dans un développement structuré quels sont les différents cas de rupture de contrat de travail.**

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisations dans lesquelles vous pourrez travailler.

À titre indicatif, dans le développement vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

- les différents cas de rupture (à l'initiative de l'employeur et/ou du salarié),
- les motifs,
- les droits et obligations de salariés, des employeurs,
- les organisations susceptibles de vous aider.

***Tout autre thème pertinent sera valorisé !***

**En conclusion**, vous préciserez pour le futur salarié que vous serez, le cas le plus avantageux et le moins avantageux de rupture de contrat de travail.

## **SUJET C : Comment contribuer au respect de l'environnement dans l'entreprise ?**

**L'annexe 7** vous présente l'affiche de la COP 21 de Paris 2015. Elle vous présente des actions mises en œuvre pour l'organisation de cette conférence afin de préserver l'environnement.

**Dans un développement structuré vous expliquerez comment, en tant que salarié, vous pourriez contribuer au respect de l'environnement dans votre entreprise, en mettant un programme d'actions pour réduire l'impact de votre activité sur l'environnement.**

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisation dans lesquelles vous pourriez travailler.

À titre indicatif, dans le développement vous pourrez aborder certains des thèmes suivants :

- Réduction et recyclages des déchets,
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre (système de chauffage, utilisation d'énergie moins polluante),
- Sélection de circuits courts,
- Création d'emploi et d'activité,
- Optimisation des transports,
- Sensibilisation et formations des salariés.

***Tout autre thème sera valorisé !***

**En conclusion**, vous mettrez en évidence la nécessité de réagir pour protéger l'environnement et les atouts que cela comporte.

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> Secteur production	Session 2016	Code 1606 – ECOGEST	<b>SUJET</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 5/9

## ANNEXE 1

## ENTRE

La société **BÉTON.OI**, dont le siège social est situé 42 ter rue Paul Verlaine, Zi n° 3, 97410 Saint Pierre, représentée par Monsieur ROBERT Léo, en sa qualité de directeur général, ci-après dénommée la Société, code NAF 63 B, n° de SIRET 542 429 521 00048, d'une part,

## ET :

Monsieur **TECHER Alain**, demeurant 32 résidence des Colibris, 97410 Saint Pierre, de nationalité française, né le 12 avril 1990 à 97430 Le Tampon, n° de SS : 1 90 04 97 430 0020 14, d'autre part,

Il est conclu un contrat de travail à durée indéterminée, conformément aux dispositions de la convention collective du bâtiment, et aux conditions particulières ci-après.

Il est rappelé que lors de son entrée dans l'entreprise, M. TECHER Alain a reçu un exemplaire du règlement intérieur dont il a pris connaissance et dont il s'engage à respecter les conditions.

**ARTICLE 1 - ENGAGEMENT**

M. TECHER Alain est engagé à compter le 1er mars 2015, à 7h30, en qualité de chef d'équipe, coefficient 375, sous réserve de la visite médicale d'embauche décidant de l'aptitude au travail proposé.

**ARTICLE 2 - PÉRIODE D'ESSAI**

Les parties sont convenues que le présent contrat ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai d'un mois de travail effectif pendant laquelle chacune d'elles pourra y mettre fin sans préavis, ni indemnité.

**ARTICLE 3 - RÉMUNÉRATION ET HORAIRE**

En contrepartie de ses services, M. TECHER Alain percevra une rémunération mensuelle brute de 1941,38 euros pour un horaire hebdomadaire de 35 heures de travail effectif. Il est expressément convenu que M. TECHER Alain pourra également être amené à effectuer des heures supplémentaires lorsque la bonne marche de l'entreprise l'exigera.

**ARTICLE 4 - LIEU DE TRAVAIL ET MOBILITÉ**

Le lieu de travail de M. TECHER Alain sera situé à Saint Pierre, étant précisé que celui-ci pourra être amené à se déplacer partout où les nécessités de son travail l'exigent.

**ARTICLE 5 – ABSENTÉISME**

Toute absence prévisible doit faire l'objet d'une autorisation de la direction.

En cas de maladie ou de force majeure, M. TECHER Alain en informera la Société dans les meilleurs délais, afin que toute disposition utile puisse être prise.

Il justifiera ensuite de son absence conformément aux dispositions de la convention collective.

**ARTICLE 6 - CONGÉS**

Les droits à congés payé de M. TECHER Alain seront déterminés conformément aux dispositions légales et conventionnelles applicables à la Société.

**ARTICLE 7 - FORMALITÉS**

Le présent contrat a été établi en deux exemplaires, dont un pour chacune des parties.

Fait à Saint Pierre.  
Pour la Société

M. ROBERT Léo

Le 20 février 2015  
Le salarié

M. TECHER Alain

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> Secteur production	Session 2016	Code 1606 – ECOGEST	<b>SUJET</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 6/9

## ANNEXE 2

**Le coût d'achat** : il est égal au prix d'achat payé au fournisseur augmenté des frais d'achat

**Le coût de production** : il correspond à la somme du coût d'achat des biens utilisés dans la production et des dépenses nécessaires pour la fabrication

**Le coût de revient** : il est le résultat de l'addition du coût de production et du coût de distribution.

**Le prix de vente** peut être obtenu par addition du coût de revient et du bénéfice souhaité. En pratique, il faut également tenir compte des prix pratiqués par la concurrence.

*(document de l'auteur)*

## ANNEXE 3



### BLEUWORK

Vente aux professionnels et aux particuliers

☎ 02 62 95 96 97 (Lu-Ve 9 h-13h 14h 17h)

Les vêtements de travail Bleuwork : vêtements de travail pour artisans, industrie ou particuliers : veste de travail, pantalon de travail, salopette

L'entreprise vient de confectionner dans son atelier un tout nouveau modèle de vêtement de travail pour hommes, vendu exclusivement en boutiques spécialisées.

Pour la fabrication de ces divers vêtements, l'entreprise enregistre diverses dépenses :

- du tissu et un ensemble de fournitures (fil, boutons, ...),
- des charges liées à l'approvisionnement (transport, frais administratifs, ...),
- des charges liées à la confection des vêtements (salaires et charges sociales comprises),
- des charges diverses (loyer des ateliers, électricité, climatisation,...),
- des charges liées à la commercialisation (salaires de commerciaux, publicité dans les magazines, transport ...).

*(Document de l'auteur)*

## ANNEXE 4 (UNIQUEMENT POUR LE SUJET A)

**Diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 25-29 ans selon l'année, par sexe**

Diplômes	1993	1998	2003	2008	en %
					2014
<b>Ensemble</b>	<b>24,6</b>	<b>32,2</b>	<b>41,5</b>	<b>40,2</b>	<b>45,5</b>
Du Deug au doctorat	14,1	18,6	24,7	23,4	30,0
BTS, DUT, diplômes paramédicaux	10,5	13,6	16,8	16,8	15,5
<b>Hommes</b>	<b>22,7</b>	<b>29,7</b>	<b>37,3</b>	<b>35,1</b>	<b>41,4</b>
Du Deug au doctorat	13,6	17,6	22,7	20,1	27,6
BTS, DUT, diplômes paramédicaux	9,1	12,1	14,6	14,9	13,8
<b>Femmes</b>	<b>26,5</b>	<b>34,7</b>	<b>45,6</b>	<b>45,0</b>	<b>49,3</b>
Du Deug au doctorat	14,6	19,7	26,6	26,4	32,3
BTS, DUT, diplômes paramédicaux	11,8	15,0	19,0	18,5	17,1

Note : données rétropolées sur la période 2003-2012 suite au changement du questionnaire de l'enquête Emploi en 2013. Cette rétropolation ne permet pas de corriger d'éventuelles ruptures liées aux modifications du questionnaire sur la formation. Une distinction est réalisée entre Coursus long (du Deug au doctorat) et Coursus court professionnalisant (BTS, DUT, diplômes paramédicaux).

Champ : France métropolitaine.

Sources : Insee, enquêtes Emploi ; calculs Depp.

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b>	Session 2016	Code 1606 – ECOGEST	<b>SUJET</b>
<b>Secteur production</b>			
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 7/9

## ANNEXE 5 : Passeport orientation formation (UNIQUEMENT POUR LE SUJET A)

Les députés ont assigné de nouvelles ambitions au projet de loi «orientation et formation professionnelle tout au long de la vie» dont l'objectif est désormais de «permettre à chacun de progresser d'au moins un niveau de qualification au cours de sa vie professionnelle».

Un amendement a aussi mis en place un «**passeport orientation et formation**» qui recense les diplômes de la formation initiale et les expériences professionnelles acquises lors des-stages.

Pour lutter contre le chômage des seniors, les députés veulent obliger les entreprises de plus de 50 salariés à proposer à tous les plus de 45 ans un bilan d'étape (entretien professionnel) pour faire le point sur leurs connaissances et aspirations. Par ailleurs, une disposition tente de ne pas «réservé aux seuls salariés en CDI le bénéfice de la portabilité du droit individuel à la formation».

Les contrats d'apprentissage seront bientôt ouverts aux étrangers régulièrement installés. Le texte prévoit également des dispositions sur les contrats en alternance, la gestion des fonds de la formation professionnelle et les organismes de formation.

Source : ouestfrance-emploi.com octobre 2015

## ANNEXE 6 : Une nouvelle manière de rompre un contrat de travail. (UNIQUEMENT POUR LE SUJET B)

Censé promouvoir les mobilités choisies, ce dispositif mis en place en 2008 est loin de tenir ces promesses

Depuis 2008, une nouvelle manière de rompre un contrat de travail a été introduite en France : **la rupture conventionnelle**.

À la différence de la démission, qui est à l'initiative du salarié, ou des différentes formes de licenciements, qui relèvent des prérogatives de l'employeur, ce dispositif permet aux deux parties de se séparer d'un commun accord.

Le salarié peut ainsi toucher une indemnité et l'assurance chômage, deux avantages auxquels il n'aurait pas eu droit s'il avait démissionné.

De quoi en principe, promouvoir les mobilités choisies.

Pour l'employeur, cela permet de sécuriser juridiquement la rupture du contrat de travail, les possibilités de recours étant très limitée. En théorie donc, tout le monde y trouve son compte.

*Laurent Jeanneau*

*Alternatives Économiques n° 316 – Septembre 2012*

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> <b>Secteur production</b>	Session 2016	Code <b>1606 – ECOGEST</b>	<b>SUJET</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 8/9





# PARIS CLIMAT 2015

Une COP\* exemplaire

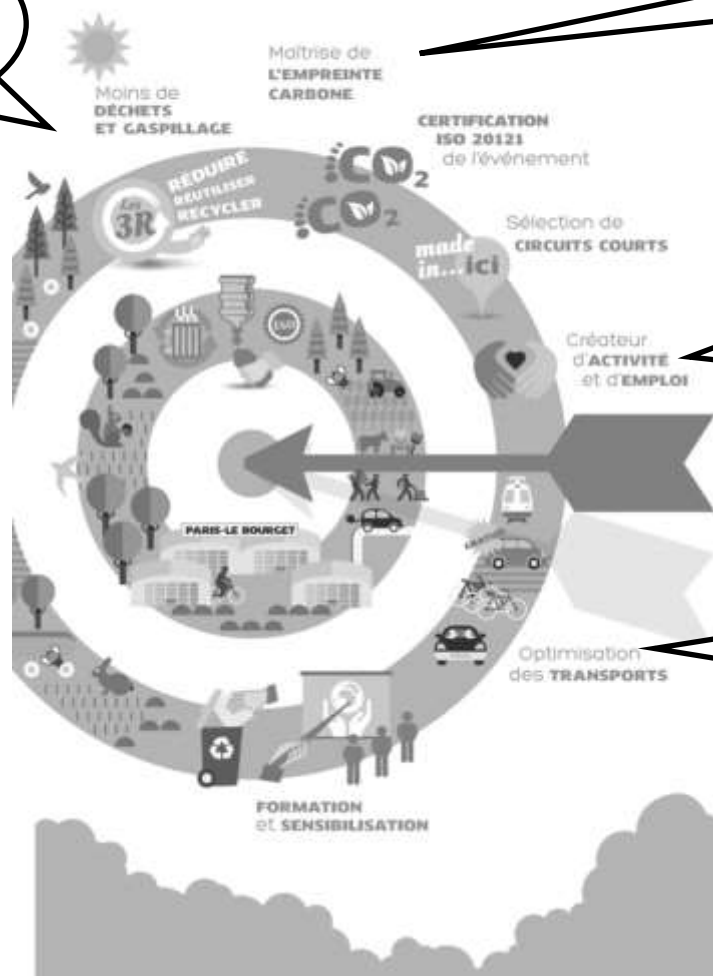
Pays d'hôte de la COP21, la France



entend placer la conférence sous le signe de l'exemplarité environnementale. Elle mettra en œuvre un programme d'actions pour réduire l'impact de l'événement, notamment pour la consommation de ressources naturelles et les émissions de gaz à effet de serre.

\*Conferences of the Parties : conférences des parties, aujourd'hui 195 Parties (194 pays et l'Union européenne)

## Un événement écoresponsable



\*Réemploi de produits et matériaux  
\*Installation de centre de tri

Chauffage au gaz optimisé avec les technologies optimisées

Promotion de producteurs locaux

Utilisation des transports publics encouragés

D'après cop21.gouv.fr

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> Secteur production	Session 2016	Code 1606 – ECOGEST	<b>SUJET</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 9/9

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> Secteur production	Session 2016	Code <b>1606 - ECOGEST</b>	<b>CORRIGE</b>
Economie-gestion	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 1/10

## CORRIGE

Parties	Intitulés	Nombre de points
<b>1</b>	<p><b>Série de questions</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>La conclusion du contrat de travail.</b></li> <li>• <b>La politique commerciale – Les coûts, le prix de vente et la croissance.</b></li> </ul>	12
<b>2</b>	<p><b>Trois sujets au choix :</b></p> <p><b>Sujet A :</b> Quelles sont les différentes possibilités qui s'offrent à vous pour poursuivre votre formation ?</p> <p><b>Sujet B :</b> Quels sont les différents cas de rupture d'un contrat de travail ?</p> <p><b>Sujet C :</b> Comment contribuer au respect de l'environnement dans l'entreprise ?</p>	8
TOTAL		20

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> <b>Secteur production</b>	Session 2016	Code <b>1606 - ECOGEST</b>	<b>CORRIGE</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 2/10

**PARTIE 1 : Série de questions à partir d'un dossier documentaire (sur 12 points)**

**1. La conclusion du contrat de travail**

C 2.2 2. Définir et caractériser les principaux contrats de travail  
C 2.2.3 Analyser le contenu d'un contrat de travail, les droits et les obligations  
C 2.2.4 Dégager les éléments constitutifs de la rémunération  
C 2.4.4 Identifier les droits et obligations du salarié  
C 3.2.9 Analyser les principales modalités d'aménagement du temps de travail et vérifier le respect de la législation  
C 3.2.11 Vérifier que la rémunération du salarié est conforme à la législation et à sa situation

1.1 – Qualifier le document et indiquer les noms de l'employeur et du salarié. **C 2.2.3.**

Il s'agit d'un contrat de travail.

L'employeur est BÉTON.OI, le salarié est M. TECHER Alain.

1.2 – Citer 3 points abordés dans ce contrat. **C 2.2.3.**

Il pourra être mentionné et illustré par le contrat.

Le lieu de travail - Les horaires de travail - La rémunération - La période d'essai - Le règlement intérieur - La convention collective applicable - Les congés.

1.3 – Indiquer deux obligations de l'employeur. **C 2.4.4.**

Fournir le travail convenu au(x) lieu(x) convenu(s).

Rémunérer le salarié par le versement d'un salaire.

Respecter la législation sociale, les conventions et accords collectifs applicables.

1.4 – Citer deux obligations du salarié. **C 2.4.4.**

Exécuter le travail convenu.

Respecter les horaires de travail.

Respecter le règlement intérieur.

Se conformer aux ordres reçus.

Prendre soin du matériel et de l'outillage confiés.

1.5 – Identifier la nature de ce contrat de travail et préciser sa signification. **C 2.2.2.**

M. TECHER est embauché à compter du 1<sup>er</sup> mars 2015 sans limitation de durée.

Ce contrat est un CDI. C'est un contrat à durée indéterminée.

1.6 - Indiquer la durée légale du travail en France pour un temps plein ? **C 3.2.9.**

En France la durée légale du travail hebdomadaire est de 35 heures.

1.7 – Donner la formule de calcul du salaire horaire de M TECHER et justifier votre réponse. **C 2.2.4.**

Salaire mensuel / Nb d'heure mensuelle

1941,38 / 151,67.

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> <b>Secteur production</b>	Session 2016	Code <b>1606 - ECOGEST</b>	<b>CORRIGE</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 3/10

1.8 – Citer deux autres éléments du salaire brut. **C 2.2.4.**

Les heures supplémentaires majorées de 25 %.

Les heures supplémentaires majorées de 50 %.

Les primes (ancienneté, ...).

Les avantages en nature.

1.9 – Expliciter l'intérêt d'une période d'essai pour l'employeur et pour le salarié. **C.2.2.3**

La période d'essai sert de test tant pour l'employeur que pour le salarié. Durant cette Période deux parties peuvent rompre le contrat de travail sans motif.

1.10 – Expliquer ce qu'est le SMIC, donner la signification de ce sigle. **C.3.2.11**

SMIC : Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance.

Le SMIC correspond à un salaire horaire minimum en dessous duquel aucun salarié ne doit être payé.

## **2. La politique commerciale - Les coûts, le prix de vente et la croissance**

C 1.4.1 Caractériser le marché de l'entreprise et définir l'offre et la demande

C 1.4.2 Identifier les différents secteurs institutionnels et leur rôle dans l'environnement économique

C 4.1.1 Identifier les coûts et le prix de vente

C 4.1.2 Appréhender la notion de résultat

C 4.1.4 Repérer les opportunités de croissance de l'organisation

2.1 – Citer le nouveau produit proposé par l'entreprise BLEUWORK. **C 1.4.1**

Nouveau modèle de vêtement de travail pour hommes.

2.2 – Repérer le type de clientèle auquel ce produit va s'adresser. **C.1.4.2.**

Aux professionnels et particuliers (dans des magasins spécialisés).

2.3 - Repérer le terme économique qui désigne le lieu de rencontre entre l'offre et la demande d'un produit ou d'un service. **C.1.4.1.**

Il s'agit du marché.

2.4 - Retrouver les éléments du coût d'achat des vêtements. **C.4.1.1.**

Les éléments constitutifs du coût d'achat sont :

Le tissu – les fournitures (fil, boutons).

Les charges liées à l'approvisionnement (transport, frais administratifs).

2.5 - Retrouver les éléments du coût de revient des vêtements. **C.4.1.1**

Les éléments constitutifs du coût de revient sont :

Le coût de production.

Les charges liées à la communication.

2.6 - Définir la notion de chiffres d'affaire pour les entreprises. **C.4.1.2.**

C'est le montant total des ventes de l'entreprise sur une période. Il peut s'exprimer en volume (quantités de produits vendus) ou en valeur (recettes monétaires).

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> <b>Secteur production</b>	Session 2016	Code <b>1606 - ECOGEST</b>	<b>CORRIGE</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 4/10

2.7 - Identifier le terme courant utilisé pour désigner un résultat positif dans une entreprise.

**C.4.1.2.**

Un résultat positif pour une entreprise constitue un bénéfice.

2.8 - Citer 2 éléments que l'entreprise doit prendre en compte pour fixer le prix de vente d'un produit. **C.4.1.1.**

L'élève devra citer 2 éléments issus de la liste suivante :

La concurrence - L'emplacement géographique.

Les coûts variables de production.

La réglementation sur certains produits (prix imposés ou interdiction de vendre à perte).

La notoriété du produit - Le prix psychologique.

La marge souhaitée par l'entreprise...

2.9 – Caractériser le type de croissance réalisé par l'entreprise BLEUWORKB si elle décide de fusionner avec la SARL TISSUPLUS afin d'améliorer ses résultats. **C.4.1.4.**  
C'est une croissance externe.

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> Secteur production	Session 2016	Code 1606 - ECOGEST	<b>CORRIGE</b>
Economie-gestion	Durée : 2 H	Coefficient : 1	Page 5/10

## PARTIE 2 : Sujet au choix du candidat (sur 8 points)

La proposition de corrigé ci-dessous est à maxima de ce que l'on peut attendre d'un candidat. Toutes les compétences ne sont pas obligatoirement évaluées et il est possible de valoriser d'autres compétences.

### SUJET A - Quelles sont les différentes possibilités qui s'offrent à vous pour poursuivre votre formation ?

- C.1.1.1 Repérer les différents métiers représentatifs du secteur professionnel en lien avec la formation
- C.1.1.2 Identifier les diplômes et titres proposés pour atteindre une qualification
- C.1.1.3 Identifier les voies d'accès et de formation pour préparer les différents métiers en lien avec le secteur professionnel
- C.1.1.4 Repérer les modalités d'évaluation des compétences
- C.1.1.5 Caractériser les différents contextes d'exercice du métier
- C.1.2.1 Caractériser les différentes organisations

#### C.1.1.1 C 1.1.5 C.1.2.1 -

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisation dans lesquelles vous pourrez travailler.

Secteur d'activité, métier recherché, contexte du métier et le type d'entreprise visé.

- Eléments spécifiques à chaque formation

Le développement devra être structuré en 2 parties et pourra faire référence aux points suivants.

#### C.1.1.2

- Les niveaux de formation, les diplômes équivalents, les qualifications.

- Le niveau de formation permet de prétendre à une qualification précise de son emploi et d'accéder à des métiers et postes variés.

		Diplômes	Qualification
Niveaux de formation		Brevet des collèges, Fin de 3 <sup>ème</sup>	Sans qualification
	5	CAP – BEP	Ouvrier ou employé qualifié
	4	BAC , BAC PRO, BMA , BP ,BT	Agent techniques, employé ou ouvrier hautement qualifié, agent de maitrise
	3	BTS, DUT, DEUST, DEUG	Technicien supérieur
	2	Licence, maitrise, master 1	Cadre
	1	Master 2, bac + 5	Cadre supérieur

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> <b>Secteur production</b>	Session 2016	Code <b>1606 - ECOGEST</b>	<b>CORRIGE</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 6/10

### C.1.1.2

• Les titres professionnels :

- Les diplômes sont délivrés par le ministère de l'Éducation nationale, les titres par le ministère chargé de l'emploi.
- Les titres professionnels attestent de la maîtrise, pour les personnes en activité (ou à la recherche d'emploi) de compétences, d'attitudes et de connaissances permettant l'exercice d'une activité professionnelle.  
Ex. : Menuisier Agenceur, Électrotechnicien, Peintre en bâtiment,...

### C.1.1.3 C.1.1.4

Les voies d'accès et de formation :

- Distinction entre formation initiale, la voie scolaire ou l'apprentissage, et la formation continue.
- Formation initiale : voie scolaire ou apprentissage.
- Formation continue : voies de professionnalisation et dispositifs spécifiques :
- CPF : (compte personnel formation) : pour les + de 16 ans à hauteur de 24 h par années travaillées avec un maximum de 120 h.
- CIF (congé individuel de formation) : jusqu'à 12 mois de formation, notamment pour se réorienter.
- VAE (validation des acquis de l'expérience) : faire reconnaître votre expérience afin d'obtenir un diplôme ou un titre professionnel dans le métier exercé. Minimum 3 ans d'activité.

*Tout autre thème pertinent sera valorisé.*

En conclusion, vous présenterez, brièvement, votre projet professionnel et les démarches que vous allez effectuer après l'obtention de votre baccalauréat.

Étudiant en baccalauréat professionnel, poursuite logique en BTS (voie scolaire ou apprentissage).

Ou DUT (selon les spécialités) afin d'obtenir un niveau 3 et une qualification de technicien supérieur.

Autres possibilités :

### C.2.1.3

Insertion professionnelle (pôle emploi, missions locales, agence d'intérim, annonces sur Internet, candidatures spontanées, annonces dans les journaux,...).

### C.4.3.1

Création ou reprise d'entreprise :

Chambre des métiers ou chambre de commerce, CFE.

Motivation : Avoir une idée, ne pas vouloir travailler pour un patron.

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> <b>Secteur production</b>	Session 2016	Code <b>1606 - ECOGEST</b>	<b>CORRIGE</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 7/10

## **SUJET B : Quels sont les différents cas de rupture d'un contrat de travail ?**

C.1.1.1. Repérer les différents métiers représentatifs du secteur professionnel en lien avec la formation  
C.1.1.5. Caractériser les différents contextes d'exercice du métier.  
C.1.2.1 Caractériser les différentes organisations  
C.1.4.6 Mettre en évidence le rôle des principaux partenaires institutionnels en lien avec les organisations  
C.2.4.5 Repérer l'échelle de sanctions en cas de non-respect du règlement  
C.3.2.12 Repérer les instances représentatives du personnel et dégager leurs principales attributions  
C.5.2.1 Analyser les conséquences des mutations structurelles de l'organisation  
C.5.3.1. Caractériser les différents cas de rupture  
C.5.3.2 Vérifier le respect des procédures  
C.5.3.3 Identifier la fonction des juridictions prud'homales

### **C.1.1.1 C.1.1.5 C.1.2.1**

En introduction, vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisations dans lesquelles vous pourrez travailler.

Secteur d'activité, métier recherché, contexte du métier et le type d'entreprise visé.

- Eléments spécifiques à chaque formation

Le développement devra être structuré en 2 parties (minimum) et pourra contenir les points suivants :

### **C.5.3.1**

- Les différents cas de rupture :
  - À l'initiative du salarié : démission ; retraite, décès.
  - À l'initiative de l'employeur : licenciement économique, licenciement pour motif personnel (faute, insuffisance professionnelle), fin de contrat, fin de mission.
  - À l'initiative des deux : rupture conventionnelle.

### **C.5.2.1 C.2.4.5**

- Les motifs de l'employeur :  
Exemples :
  - Baisse de la productivité.
  - Baisse du C.A., perte de marchés
  - Perte de marché.
  - Faute du salarié (simple, grave ou lourde).
  - Non-respect du règlement intérieur (échelle des différentes sanctions).
  - Entente amiable des 2 parties.
  - Délocalisation, restructuration de l'entreprise
- du salarié :
  - Suivi de conjoint.
  - Reconversion.
  - Désaccord avec l'employeur... etc
  - Nouveau contrat avec une autre entreprise (évolution)

### **C.5.3.2**

- Les droits et obligations du salarié :
  - Démission : durée du préavis indiqué dans le contrat de travail à respecter, aucune indemnisation, pas d'assurance chômage sauf exception.
  - Retraite : indemnités de mise à la retraite.



<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> <b>Secteur production</b>	Session 2016	Code <b>1606 - ECOGEST</b>	<b>CORRIGE</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 8/10

- Rupture conventionnelle : indemnités de chômage, indemnités de rupture, 15 jours de délai de rétractation.

### C.5.3.2

- Les droits et obligations de l'employeur

Licenciements : convocation du salarié à un entretien préalable, entretien, et notification de licenciement. Remettre ensuite un certificat de travail au salarié.

- Licenciement pour cause réelle et sérieuse ou faute simple : Indemnités de licenciement, indemnités de préavis, indemnités de congés payés, indemnités de chômage.
- Licenciement pour faute grave : indemnités de congés payés, indemnités de chômage.
- Licenciement pour faute lourde : indemnités de chômage.

Rupture conventionnelle : 15 jours de délai de rétractation.

### C.1.4.6 C 3.2.12

- Les organisations susceptibles de vous aider :

Les représentants du personnel :

- les délégués du personnel.
- les syndicats : défendre les intérêts de leurs membres.

L'inspecteur du travail : doit être averti en cas de licenciement d'un représentant du personnel.

### C.5.3.3

- Le conseil des prud'hommes :
  - Ils peuvent intervenir dans les litiges qui opposent un salarié et son employeur s'ils sont liés par un contrat de droit privé. Les salariés concernés : les salariés de commerce, d'industrie, de l'agriculture, ...
  - C'est un tribunal composé de juges non professionnels élus par leurs pairs, salariés et employeurs.

Tout autre thème pertinent sera valorisé.

**Notamment C.5.2.3** - Analyser des exemples de GPEC et de plan de sauvegarde de l'emploi et en dégager les causes et les incidences

LE PSE : Plan de sauvegarde de l'emploi

C'est un plan destiné à éviter les licenciements ou à limiter le nombre et à faciliter le reclassement du personnel dont le licenciement ne pourra être évité (obligatoire dans les entreprises de + de 50 salariés dont le nombre de licenciements est au moins égal à 10 dans une période de 30 jours.

En conclusion, vous préciserez pour le futur salarié que vous serez, le cas le plus avantageux et le moins avantageux de rupture de contrat de travail.

En tant que salarié, il faut absolument éviter la démission (qui entraîne souvent des difficultés financières et des difficultés à retrouver un emploi).

Le cas le plus avantageux reste celui de la rupture conventionnelle ou le salarié garde tous ses droits et peut demander une indemnité de rupture bien plus supérieure à une indemnité de licenciement.

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> <b>Secteur production</b>	Session 2016	Code <b>1606 - ECOGEST</b>	<b>CORRIGE</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 9/10

## SUJET C - Comment contribuer au respect de l'environnement dans l'entreprise ?

C 1.1.1 Repérer les différents métiers représentatifs du secteur professionnel en lien avec la formation.

C 1.1.5 Caractériser les différents contextes d'exercice du métier.

C 1.2.1 Caractériser les différentes organisations

C 5.1.3 Identifier les enjeux du développement durable.

C 5.1.4 Repérer les actions pour inscrire l'organisation dans une politique globale de développement durable.

### **C.1.1.1 C.1.1.5**

Dans l'introduction vous présenterez votre secteur professionnel, votre spécialité ainsi que les types d'organisation dans lesquelles vous pourriez travailler :

Eléments spécifiques à chaque formation. Secteur d'activité, métier recherché, contexte du métier et type d'entreprise visée.

Le développement structuré devra comprendre 2 parties (minimum) et pourra porter sur les thèmes suivants.

### **C.5.1.3 C.5.1.4**

- Réduction et recyclage des déchets :

Mettre en place un tri sélectif des déchets (verres, plastiques, papiers et cartons, produits dangereux...).

Eviter petits conditionnements, réutilisation de certains matériaux (privilégier les matériaux recyclés, éviter les déchets...).

- Réduction des émissions de gaz à effet de serre :

Utiliser les nouvelles technologies de chauffage, pompes à chaleurs, installation de panneaux solaires, géothermie.

Utiliser des matériaux respectueux de l'environnement.

Renforcer l'isolation.

Faire un bilan énergétique.

Eviter la climatisation.

- Sélection de circuits courts

Sélectionner autant de fois que cela est possible des fournisseurs de la région.

Sélectionner des fournisseurs respectueux de l'environnement.

- Création d'emploi et d'activité

Recrutement du personnel de la région.

Promotion des producteurs locaux.

Mettre en place des programmes de réinsertion.

<b>BACCALAUREAT PROFESSIONNEL</b> <b>Secteur production</b>	Session 2016	Code <b>1606 - ECOGEST</b>	<b>CORRIGE</b>
<b>Economie-gestion</b>	<b>Durée : 2 H</b>	Coefficient : 1	Page 10/10

- Optimisation des transports  
Utiliser des véhicules électriques.  
Mettre en place des bornes de rechargement.  
Organiser un système de co-voiturage pour les déplacements des salariés.  
Faire des réunions à distance afin de limiter les déplacements.
- Sensibilisation et formations des salariés  
Sensibiliser le personnel sur le tri sélectif.  
Former le personnel afin d'éviter le gaspillage (papier, électricité....)
- Accepter toutes autres propositions cohérentes en rapport avec la spécialité de la formation.

En conclusion, vous mettrez en évidence la nécessité de réagir pour protéger l'environnement et les atouts que cela comporte.

Le développement durable comporte 3 piliers, l'économie, la société et l'environnement. Il faut agir dans ces trois domaines car les ressources de la planète s'épuisent, il faut les préserver. Il faut changer les comportements des citoyens afin de ne pas compromettre les besoins des générations futures et améliorer le bien-être de tous.

# BACCALAURÉATS PROFESSIONNELS

ACCUEIL – RELATION CLIENTS – USAGERS  
COMMERCE  
GESTION - ADMINISTRATION  
LOGISTIQUE  
TRANSPORT  
VENTE

Session : 2016

## Épreuve d'économie et droit

Durée : 2h30

Coefficient : 1

# GRILLE D'ÉVALUATION

Baccalauréat Professionnel Secteur Tertiaire	1606-ECODROI c	Session 2016	Grille d'évaluation
U11 - Épreuve d'économie et droit	Durée : 2h30	Coefficient : 1	Page 1/3

<b>1.1 Analyser les documents 1, 2, 3, en complétant les tableaux des annexes A, B, C.</b>					
	<b>Positionnement</b>				
<b>Objet d'évaluation</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>Comptage des points</b>
Compétences méthodologiques	L'analyse est indigente et incomplète.  La référence aux sources est absente.  Ni méthode, ni démarche logique.	L'analyse est peu approfondie : seulement une idée principale dégagée pour chaque document.  Les sources sont indiquées mais ne sont pas justes.	L'analyse est succincte mais juste. Les sources sont indiquées et valides.  Les idées essentielles sont données mais sans reformulation.	L'analyse est approfondie et judicieuse. Les sources sont indiquées et valides.  Le traitement des informations est pertinent avec une reformulation personnelle.	
Barème	0	Entre 1 et 2	Entre 3 et 4	Entre 5 et 6	
<b>=&gt; Points obtenus</b>					<b>/6</b>
<b>1.2 À l'aide de vos connaissances et des documents, expliquer les mots ou expressions.</b>					
Connaissances	Les connaissances sont inexistantes.	Les connaissances ne sont pas approfondies.  Certains concepts sont erronés.	Les connaissances sont justes mais restent partielles.	Les connaissances sont approfondies et maîtrisées.	
Barème	0	1	2	3	
<b>=&gt; Points obtenus</b>					<b>/3</b>
<b>1.3 Choisir un document parmi les deux proposés et justifier votre choix.</b>					
Capacités à restituer	Explications inexistantes ou inadaptées. Réponses confuses ou erronées sans lien avec le thème de l'étude.	Les explications sont imprécises et peu argumentées. Le vocabulaire économique et juridique est mal utilisé.	La présentation du choix et son argumentation sont corrects sans être irréprochables et l'ensemble est lisible. Les phrases sont à peu près correctement rédigées.	Le choix est argumenté et justifié dans une écriture soignée, claire, synthétique. Le vocabulaire, le style, l'orthographe sont maîtrisés.	
Barème	0	1	2	3	
<b>=&gt; Points obtenus</b>					<b>/3</b>
<b>TOTAL DES POINTS</b>					<b>/12</b>

<b>Baccalauréat Professionnel Secteur Tertiaire</b>	1606-ECODROI c	<b>Session 2016</b>	<b>Grille d'évaluation</b>
U11 - Épreuve d'économie et droit	Durée : 2h30	Coefficient : 1	Page 2/3

Positionnement	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Note
<b>Point 1 - Éléments introductifs - problématique et concepts essentiels.</b>					
	--	-	+	++	
Présenter la problématique.	Pas de problématique présentée.	La problématique est posée sans élément de présentation.	La problématique est posée avec des éléments de présentation incomplets.	La problématique est clairement présentée.	
Expliciter les concepts.	Les concepts essentiels ne sont pas repérés.	Les concepts sont repérés mais non explicités.	Les concepts sont repérés et partiellement explicités.	Les concepts sont repérés et explicités.	
<b>=&gt; Note sur 1.5 point</b>					<b>/1.5</b>
<b>Points 2-3 - Éléments de développement des idées.</b>					
<b>Organiser et structurer</b>					
Organisation et structuration des idées.	Aucune organisation et structuration des idées. Aucun sens de la réflexion.	Une organisation des idées est visible.	Une organisation et structuration des idées est présente. Le sens de la réflexion est apparent.	Les idées sont bien structurées. La réflexion est approfondie, judicieuse, pertinente.	
<b>Analyser et restituer</b>					
Utilisation et reformulation des informations mises à disposition.	Les informations collectées sont réutilisées sans être reformulées. Le vocabulaire n'est pas adapté.	Les informations collectées sont superficielles. Peu d'éléments sont réinvestis. Le vocabulaire est approximatif.	Les idées sont reprises dans leur majorité et reformulées convenablement. L'analyse est succincte mais cohérente. Le vocabulaire est en lien avec le sujet.	Les éléments ressortis dans le questionnement sont massivement réinvestis et reformulés à bon escient. Le vocabulaire est adapté.	
<b>Argumenter</b>					
Apport d'informations ou d'idées personnelles. Restitution de ses connaissances.	Aucun apport personnel.	Quelques apports personnels mais inadaptés.	Quelques apports personnels mais succincts.	Apports et réflexions personnels de qualité et pertinents.	
<b>=&gt; Note sur 4 points</b>					<b>/4</b>
<b>Point 4 - Éléments de conclusion.</b>					
Avis personnel et/ou réponse à la problématique. Ouverture.	Aucun avis. Aucune réponse. Aucune justification. Aucune ouverture.	Avis personnel non justifié ou justifié de façon incohérente. Réponse non justifiée. Ouverture présente.	Avis personnel et/ou réponse annoncé mais peu justifié. Ouverture en lien avec la problématique.	Avis personnel et/ou réponse à la problématique annoncé et motivé par plusieurs éléments. Ouverture pertinente.	
<b>=&gt; Note sur 1.5 point</b>					<b>/1.5</b>
<b>QUALITÉ RÉDACTIONNELLE</b>					
Règles de syntaxe, grammaire et orthographe.	Les règles de syntaxes et d'orthographe ne sont pas respectées.	L'orthographe, le style, la grammaire sont imprécis.	Les phrases sont correctement construites. L'orthographe est correcte.	Le style, l'orthographe sont maîtrisés.	
<b>=&gt; Note sur 1 point</b>					<b>/1</b>
<b>=&gt; Note totale sur 8 points</b>					<b>/8</b>

<b>Baccalauréat Professionnel Secteur Tertiaire</b>	1606-ECODROI c	<b>Session 2016</b>	<b>Grille d'évaluation</b>
U11 - Épreuve d'économie et droit	Durée : 2h30	Coefficient : 1	Page 3/3